PR-302 A

2 mars 2004

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 445 000 francs destiné à l'édition des deux derniers plans guides de la collection des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, à la conception et l'impression d'un recueil final ainsi qu'à la réédition des dépliants des promenades existantes.

Rapporteure: M^me^ Monique Cahannes.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, réunie sous la présidence de M. Eric Rossiaud, a étudié la proposition PR-302 lors de sa séance du 18 novembre 2003. La rapporteure tient à remercier M. Christophe Vuilleumier pour l'excellence de ses notes.

Historique

Depuis 1996, la Ville de Genève édite chaque année, au mois de juin, un nouveau plan guide destiné à promouvoir le réseau des promenades tel qu'il est prévu dans le plan directeur des chemins pour piétons (dit «plan piétons»), approuvé le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal.

Les huit dépliants édités à ce jour sont:

– «De domaine en domaine», 1996, rive droite: du bois de la Bâtie aux Conservatoire et Jardin botaniques.

  Thématique: l'évolution des domaines des anciennes familles patriciennes.

– «De site en musée», 1997, centre-ville, rive gauche: Genève au cœur de son patrimoine.

  Thématique: les musées et les sites historiques.

– «De quai en quai», 1998, rive droite: du quai du Mont-Blanc à l'aéroport.

  Thématique: l'évolution des transports.

– «De ville en ville», 1999, rive gauche: du lac (Jet d'eau) à l'Arve (à Carouge).

  Thématique: la présence de l'eau sous toutes ses formes.

– «D'amont en aval», 2000, rive droite: le long du Rhône.

  Thématique: entre technique et nature.

– «D'ici et d'ailleurs», 2001, rive gauche, le long de l'Arve.

  Thématique: entre travail et loisirs.

– «De corps en cœur», 2002, rive droite et rive gauche: autour de la rade.

  Thématique: entre urbanisme et santé.

– «D'histoire en modernité», 2003, rive droite: du pont des Délices à la place des Nations.

  Thématique: du local à l'international.

Chaque dépliant a été édité à 100 000 exemplaires en français et à 50 000 en anglais.

Travaux de la commission

Audition de M^me^ Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme

M^me^ Wiedmer-Dozio rappelle que la Ville de Genève élabore, depuis 1996, un réseau de promenades qui relient l'ensemble des parcs de la ville ainsi que les randonnées pédestres. Ce réseau relève du plan directeur des chemins pour piétons qui comporte cinq volets d'action:

– encourager la promenade;
– valoriser des lieux, des places par quartier;
– faciliter les mouvements piétons;
– éliminer les obstacles aux piétons;
– modérer le trafic à l'échelle du quartier.

Puis, M^me^ Wiedmer-Dozio en rappelle les objectifs prioritaires:

– améliorer la sécurité et le confort des piétons;
– promouvoir l'image de la ville;
– restaurer une image positive du piéton;
– encourager la marche.

M^me^ Wiedmer-Dozio ajoute que certaines communes périphériques sont associées à ce projet, notamment dans une plate-forme de concertation. Elle mentionne ensuite qu'une démarche didactique de proximité, grâce à des stands d'information lors de manifestations, représente également une formule intéressante qui procure des retours. En ce qui concerne la diffusion, elle précise que le Service d'urbanisme travaille en collaboration avec l'Arcade d'information municipale, Genève Tourisme, le Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève, des hôtels (87 à ce jour), les bibliothèques, les musées, les écoles, les

centres d'action sociale et de santé, les centres d'accueil des organisations internationales, différents corps de métier et l'aéroport. Elle ajoute enfin que le site internet du plan piétons compte environ 1000 visites par mois, ce qui le place à la quarante-troisième position de l'ensemble des pages web de la Ville qui en compte plusieurs milliers.

Mme Wiedmer-Dozio précise qu'il y a actuellement 42 kilomètres de parcours urbains thématiques. Elle remarque que des interventions, par le biais de la Voirie, sont également réalisées de temps à autre afin d'améliorer le parcours de ces promenades.

Elle ajoute qu'il s'agit d'une prestation concrète qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Genève et qui, d'après le courrier reçu, est fortement appréciée. Elle souligne enfin que, dans ce domaine, Genève est perçue comme faisant œuvre de pionnière et que des villes comme Amsterdam, Barcelone, New York, Paris ou Zurich s'y intéressent vivement. Le plan piétons a d'ailleurs déjà reçu trois distinctions nationales (prix de l'innovation, de la sécurité et de la santé).

Cette demande de crédit permettra donc la poursuite de cette collection de promenades, dont les deux derniers thèmes seront: «De cèdre en cèdre», un parcours allant de Genève-Plage au Bout-du-Monde avec, pour thématique, la présence de la verdure et la qualité des paysages en milieu urbain. La dixième promenade concernera les organisations internationales.

Ce crédit permettra aussi de financer la conception et l'impression du recueil final ainsi que la réédition des dépliants épuisés.

Voici le détail des coûts:

		Fr.
a)	financement de deux dépliants 2004/2005 (soit 50 ct./pièce)	150 000
b)	financement du recueil final (2007/2008 – 10 000 exemplaires)	120 000
c)	réédition des dépliants épuisés	130 000
d)	frais de réception, promotion, support d'événements	25 000
e)	frais de transport, distribution	20 000
Total		445 000

Au cours de la discussion, plusieurs commissaires s'enquièrent de la collaboration avec certains organismes tels que l'Office du tourisme, l'Association transports et environnement, l'aéroport, etc., pour la diffusion des dépliants. Mme Wiedmer-Dozio répond que la collaboration avec les précités est bonne. Une commissaire demande si des liens existent avec l'Office de la population, car elle estime qu'il pourrait être intéressant d'informer les personnes venant s'établir à

Genève. Mme Wiedmer-Dozio répond que des dépliants sont distribués dans la rue, à l'Université, au Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ainsi que dans d'autres lieux stratégiques. Elle explique que le nombre de ces dépliants et leur coût ne permettent pas d'en laisser dans tous les services de la Ville et de l'Etat. Une commissaire évoque les Journées du patrimoine et pense qu'il serait intéressant de lier des lieux avec ces promenades. Mme Wiedmer-Dozio répond que cette idée est en discussion.

Enfin, il est demandé si ce projet est soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Mme Wiedmer-Dozio répond par la négative, les montants demeurant en dessous.

Vote

A l'unanimité moins une voix (UDC), la commission de l'aménagement et de l'environnement vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter l'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur des chemins pour piétons approuvé le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 445 000 francs destiné à financer la suite des plans guides du réseau des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, la conception et l'impression d'un recueil final ainsi que la réédition des dépliants des promenades existantes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 445 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant le premier versement, soit en principe de 2005 à 2009.